

L'INFO Municipale



la belle



MOT DU MAIRE

Volume 31 - Numéro 9
2 septembre 2020

Quel bel été pour nos citoyens, villégiateurs et touristes! Comme en témoigne le grand nombre de personnes qui ont descendu la rivière en canot, kayak, planches et autres, l'été fut propice aux activités de plein air. Le très fort achalandage à ces activités confirme la popularité de notre municipalité, en ces temps de COVID-19. Soulignons particulièrement le succès, malgré la pandémie, de notre marché d'été, les dimanches au parc des Cheminots à la gare.

Cet été, dû à la situation de la COVID-19, plusieurs de nos événements et de nos activités régulières de loisirs et culture ont été remis à l'été 2021. Nos organismes aussi ont remis leurs activités, dont le Comité des loisirs. Cependant, nous avons eu plusieurs activités animées par Tonga snowskate (Nicolas Bottreau) dont l'initiation au skate park, sécurité à vélo, parcours à obstacles... De plus, le service des loisirs a fait une belle programmation au dôme pour le mois d'août : pickleball, bmx, activités pour ados et familles. Aussi, l'achat d'équipements performants de projection a permis quatre représentations de films au dôme. Cette activité pourra se poursuivre au centre communautaire dans les mois à venir.

Le camp de jour s'est bien déroulé vu les circonstances. Nous avons eu 61 enfants d'inscrits. Les enfants ont eu des animations spécialisées au camp au lieu des sorties : activités de skimboard et peinture abstraite par Tonga snowskate, activité de mosaïque avec Éclat Vitrail, médiation culturelle-Djembe avec Robert Dethier, sortie au lac Caché, visite des cadets de la Sûreté du Québec, Educazoo a amené des animaux exotiques et la confection de toutous avec Univers Toutou. Un bel été pour nos enfants.

Depuis sa réouverture au public dans le respect des contraintes de prévention, la fréquentation de la bibliothèque démontre bien sa popularité auprès de nos citoyens.

Le conseil a procédé à la nomination de Marie Laurence Vinet, qui était avec nous depuis quelques mois pour assurer un remplacement, à titre de responsable adjointe du service d'urbanisme. Avec Maryse Trudel comme directrice et Martin Ouimet à l'environnement, notre équipe est enfin complète.

Le conseil a également autorisé l'affichage d'un poste de directeur du Service de sécurité incendie et sécurité publique qui verra, en plus de gérer le service incendie, à gérer tout ce qui touche à la santé-sécurité ainsi qu'à la sécurité publique comme par exemple la patrouille bleue à venir ainsi que le stationnement, etc.

La construction d'un nouveau garage municipal est toujours d'actualité. Rappelons qu'une aide financière de 60 % est prévue par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM). Puisque la confection de plans et devis est la prochaine étape exigée dans le processus de l'octroi de cette aide financière, le conseil a mandaté la firme PLA architectes inc. pour la réalisation d'un devis de performance. Des séances d'informations pourront par la suite être tenues.

On continue à être bien discipliné et cela va bien aller.



SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 août 2020 devant public.

Administration, finances et ressources humaines

Le conseil a approuvé l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes qui comporte 4 propriétés. Celui-ci sera transmis à la MRC des Laurentides qui pourra procéder à la vente de ces immeubles le 3 décembre prochain.

Marie-Laurence Vinet, en poste de façon temporaire depuis l'automne dernier, a été confirmée au poste de responsable adjointe du service de l'urbanisme (poste régulier) conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

Le conseil a autorisé le refinancement pour une période de 5 ans des règlements d'emprunts numéros 2014-239 (aqueduc rue Allard – solde de 32 000\$) et 2015-247 (construction du Bureau d'accueil touristique- solde de 137 000\$) par la Caisse Desjardins de la Rouge au taux de 1,59%.

Le conseil a autorisé le paiement de travaux nécessaires à la tenue du Marché de la Gare de Labelle pour un montant n'excédant pas 5 000\$.

Travaux publics

Le conseil a mandaté la firme PLA architectes inc. pour la réalisation d'un devis de performance pour la construction d'un nouveau garage municipal, le tout conformément à leur offre de services du 11 juin 2020 au montant de 18 900 \$ plus les taxes. Il a également résolu d'autoriser la réalisation de divers mandats en ingénierie (structure, civil, électromécanique) nécessaires à la réalisation du devis ainsi que pour le suivi du chantier.

Un mandat a également été octroyé à la firme Maska pour le scellement de fissures sur divers chemins pour un montant maximum de 23 800\$ qui proviendra du fonds des carrières et sablières.

Urbanisme et environnement

Le conseil a autorisé le responsable de l'environnement à procéder à la présentation d'une demande d'utilisation du territoire public pour aménager une aire de stationnement ainsi qu'une portion de sentier rejoignant celui de la Montagne-Verte sur un terrain attenant au chemin du Lac-Baptiste, ainsi que pour présenter une demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le retrait de sédiments aux abords de la rivière Maskinongé et le long d'un cours d'eau intermittent.

Un entrepreneur a également été mandaté pour procéder à la démolition d'un immeuble pour lequel un jugement de la Cour supérieure a été rendu en 2019. Le tout aux frais du propriétaire.

Des demandes de dérogations mineures ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la dérogation numéro 2020-007, de 1.2 mètre avec la ligne des hautes eaux du lac pour régulariser une portion de galerie d'une dimension de 1.1mX2.75m ainsi que son escalier et pour la réfection complète du balcon sous droits acquis d'une dimension de 2.44mX11m en partie dans la rive du lac. Le tout, sur le lot 5 225 068 situé au 15 170 chemin du Lac-Labelle;
- D'accepter la dérogation numéro 2020-008 de 3.1 mètres pour construire un nouveau bâtiment principal et une dérogation de 3 mètres avec la ligne avant pour construire une galerie et une véranda. Le tout, sur le lot 5 011 014 situé au 1351 chemin de la Baie.

Des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-009 du secteur noyau villageois pour changer la toiture existante de couleur verte pour du bardeau d'asphalte dans les tons de noir ou brun. Le tout tel que présenté à la propriété suivante constituée du lot numéro 5 010 361, situé au 7144 boulevard Curé-Labelle;
- D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-010 du secteur noyau villageois pour le retrait du muret en cour avant afin d'adoucir la pente du terrain jusqu'au même niveau que la rue. De plus, le conseil accepte la pose d'un revêtement extérieur en bois, en maibec ou en canexel de couleur blanche sur le garage projeté. Le tout tel que présenté à la propriété constituée du lot numéro 5 010 186, situé au 10 rue David.

Sécurité incendie et sécurité publique

Le maire et la directrice générale ont été autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale à intervenir avec la MRC des Laurentides relative à la délégation de compétence en matière de centrale d'appels 9-1-1.

Culture, loisirs et tourisme

Le maire et la directrice générale ont été autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, le protocole d'entente proposé entre l'Association des propriétaires riverains du lac Joly et la Municipalité de Labelle pour l'année 2020.

Questions

À la séance publique, plusieurs questions ont été adressées en personne au conseil qui y a répondu au cours de la séance.

Ces questions portaient sur : les travaux correctifs apportés sur le chemin du Moulin, une problématique de matières résiduelles sur le chemin du Lac-Baptiste, une demande de précision sur le refinancement de règlements d'emprunt, la vente d'un terrain enclavé, une coupe de trottoir à réaliser par un entrepreneur, l'affluence sur la rivière Rouge ainsi qu'une problématique de stationnement sur le chemin du Moulin. À cet effet, une pétition tenue sur Facebook et contenant 104 signatures de citoyens de la région demandant de suspendre le projet d'établissement d'un stationnement sur le chemin du Moulin et donc, à plus court terme, de sursoir au déboisement du terrain prévu cet automne (2020), a été déposée au conseil. Le conseil en a pris acte et devra évaluer cette demande.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance du mois d'août 2020.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca/>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu
le lundi 21 septembre 2020 à 20 h 00.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE DE SEPTEMBRE

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 21 septembre 2020, une dérogation mineure sera à l'ordre du jour :

Demande #2020-007 (modifiée): Demande de dérogation mineure de 1,2 mètre avec la ligne des hautes eaux du lac pour régulariser et reconstruire une portion de galerie de 1.1mX2.75m et d'agrandir la galerie d'une dimension de 1.1mX3.3m ainsi que pour la réfection complète de la galerie sous droits acquis avec une dimension diminuée à 2.11mX11m en partie dans la rive du lac.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures.

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION

Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée 18 septembre 2020

Date de parution 7 octobre 2020

LES NUISANCES

Il existe plusieurs types de nuisances susceptibles de troubler la tranquillité et la paix du voisinage qui sont réglementées par la Municipalité.

- Le bruit peut devenir nuisible et causer du tort aux voisins, comme les aboiements de chien et la musique à forts décibels;
- Le bruit, en exécutant, entre 22h00 et 07h00, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, ou tout outillage susceptible de causer du bruit constitue une nuisance et est prohibée, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes;
- Le fait de laisser sans laisse un chien errant sur les propriétés voisines;
- Le fait de laisser pousser des mauvaises herbes et que sa propriété (bâtiment, terrain, etc...) ne soit pas proprement et sécuritairement entretenue et maintenue constitue une nuisance;
- Le fait de faire usage ou de permettre de faire usage d'une tondeuse à gazon, un tracteur à gazon ou un taille bordure entre 21h00 et 09h00 le lendemain, constitue une nuisance et est prohibé;
- Le fait laisser des déchets, des débris, des rebuts, des excréments d'animaux, certains véhicules automobiles, des matériaux, de la ferraille sur sa propriété constitue une nuisance et est prohibée sur le territoire;
- Le fait de déposer dans les matières résiduelles du bac d'ordures, du bac de recyclage ou du bac à compost des matières qui ne figurent pas sur la liste des matières acceptées dans la collecte;
- Le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétard ou de feu d'artifice constitue une nuisance et est prohibée;
- Le fait de faire usage d'une arme à feu ou d'une arme à air comprimé à moins de 150 mètres de toute maison, bâtiment ou édifice constitue une nuisance et est prohibée, sauf dans les lieux spécialement prévus à cet effet;
- Le fait de garder un ou des chiens dangereux constitue une nuisance et est prohibée:
Tout chien qui attaque ou qui est entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal;
Tout chien ayant attaqué ou mordu un animal ou une personne / ou ayant attaqué une personne lui causant des blessures corporelles ou manifeste autrement de l'agressivité à l'endroit d'une personne en grondant, en montrant les crocs, en aboyant féroceement ou en agissant de toute autre manière qui indique que l'animal pourrait mordre ou attaquer une personne.

Afin d'appliquer les règlements municipaux en vigueur, le conseil municipal autorise les employés du Service de l'urbanisme à effectuer des visites entre 7h et 19h, de toute propriété mobilière ou immobilière pour constater si tous les règlements sont respectés.

Le règlement 2013-234, relatif aux nuisances, permet de légiférer ce qui nuit à la paix, à l'ordre, au bien-être général et à la qualité de vie des citoyens.

Pour avoir plus de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec Mme Marie-Laurence Vinet, responsable adjointe au Service de l'urbanisme au 819-681-3371, poste 5011.

PLAINTES À LA SQ

Nous avons mis sur notre site Internet un lien de la Sûreté du Québec pour toute plainte concernant soit la sécurité routière, la sécurité publique, les règlements municipaux applicables par eux, soit le règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre public, le règlement relatif au stationnement et à la circulation, le règlement concernant les nuisances et le règlement sur les systèmes d'alarme. Vous devez faire votre requête sur le formulaire à cet effet et la Sûreté du Québec fera le suivi. De cette façon, l'information leur parviendra plus rapidement.

- ♦ Dans le formulaire sous la ligne
REQUÊTE, choisir la "Région 32 -
Outaouais Laurentides"
- ♦ Municipalité (78120 Labelle)
- ♦ Nom de l'unité "40345 poste de la MRC des Laurentides"

Atelier de création de marionnettes avec Magalie Bertrand



Venez donner une seconde vie aux chaussettes délaissées au fond des tiroirs! Un atelier se déroulant en trois temps : une histoire contée, la création des marionnettes et des jeux de manipulation. Une activité créative et éco-responsable! À partir de 4 ans

Quand : Le samedi 3 octobre à 10 h

Où : Salle Valiquette (haut de la bibliothèque)

Nombre de places limitées, réservation obligatoire :

819-681-3371, poste 5021

Biblio@municipalite.labelle.qc.ca

Heures d'ouverture :

Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 30



Abonnement :

Résidents et contribuables : gratuit. Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.



Auteur : Christine Brouillet

Titre : Les cibles

Rien de plus frustrant pour un policier qu'un cold case : une enquête qui, par manque de preuves, reste non résolue. Malgré toute son expérience, Maud Graham a toujours de la difficulté à accepter que ces cas inexplicables fassent partie du métier.

Surtout que, dans une ville paisible comme Québec, les actes criminels ne sont pas légion. Néanmoins, de nouveaux indices viennent remettre à l'avant-plan un meurtre et une disparition survenus des années plus tôt et pour lesquels ni coupables ni motivations n'avaient été trouvés. Avec ses coéquipiers, Graham ne pourra que constater, encore une fois, à quel point la haine viscérale de quelques individus peut conduire au drame et à la dévastation.



Auteur : Camilla Grebe

Titre : L'archipel des larmes

Une nuit de février 1944, à Stockholm, une mère de famille est retrouvée morte chez elle, clouée au sol. Trente ans plus tard, plusieurs femmes subissent exactement le même sort. Dans les années 80, le meurtrier récidive mais ce n'est qu'aujourd'hui que des indices refont surface. À chaque époque, une femme flic se démène pour enquêter, mais les conséquences de cette traque pourraient s'avérer dévastatrices. L'Archipel des larmes, magistralement construit, nous fait traverser les décennies suédoises en compagnie de femmes hors du commun, avides de justice, et déterminées à arrêter ce monstre.



Auteur : Frédéric Lenoir

Titre : Vivre ! : dans un monde imprévisible

L'auteur convoque neurosciences, psychologie des profondeurs et grands philosophes (Bouddha, Nietzsche, Epictète, Montaigne ou Spinoza) pour montrer comment la crise de la Covid-19 peut être une opportunité de changer son regard sur soi-même et d'être mieux relié aux autres et au monde



Auteur : Louise Tremblay-D'Essiambre,

Titre : Du côté des Laurentides T.03 La maison du docteur

Après la tragédie qui a ébranlé le village et causé le décès de Bérangère, Agnès tâche de reprendre les rênes de sa vie. Sa correspondance avec Marion lui procure un soutien inestimable et lui permet de garder contact avec la vie du manoir et avec son amie qui, enfin, semble envisager l'avenir avec espoir. Chez les Théberge, par contre, les tensions s'amplifient. Persuadés que Jérémie a causé l'incendie, les habitants s'en prennent à lui tandis que les proches du jeune homme tentent de le protéger; Juliana, de son côté, combat toujours un mal-être profond qui inquiète de plus en plus son entourage. Arrivera-t-elle à vaincre ses démons une fois pour toutes? En attente d'une décision gouvernementale qui scellera leur avenir, Fulbert entame des démarches pour se rapprocher de sa belle, à Saint-Clément. Agnès et lui pourront-ils enfin s'unir pour la vie et s'installer au village? Si seulement la carrière de la jeune fiancée ne reposait pas entre les mains de fonctionnaires et de lois si rigides...

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

COMPTOIR D'ENTRAIDE

GRANDE VENTE DE FIN D'ÉTÉ À 1 \$ DU 8 AU 11 SEPTEMBRE.

Durant l'automne,
nos **livres** sont soldés à **50 %** du prix régulier.
nous avons **quelques centaines de livres.**



La friperie et la boutique seconde vie sont
ouvertes du **lundi au vendredi** de
9 h à 16 h et le **premier samedi** du mois
de **10 h à midi**
(prochain samedi : 5 septembre).

**La friperie abeilles et la boutique seconde vie,
c'est pour tout le monde!**

127, rue du Collège, Labelle

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Suite à la situation de la COVID-19, les réunions du
club de l'âge d'or seront reportées à une date
ultérieure.

Pour information: Francine Patry 819-686-2667

LES DÎNERS DE L'AMITIÉ



Suite à la situation de la COVID-19,

les Dîners de l'Amitié seront
reportés au printemps 2021.
Merci de votre compréhension.

CERCLE DE FERMÎÈRES

85ième anniversaire de fondation

Je ne sais comment va se dérouler la rentrée des
activités en ce mois de septembre!

Je tiens à souligner que c'était le 7 octobre 1935
qu'avait lieu la Fondation du Cercle
"St-Isidore- Labelle"

Depuis cette date, le Cercle de Fermières est
toujours actif; Et comme le veut sa devise:
"Aime Dieu et va ton chemin"

Nicole Vandendaele (819) 686- 1412

Le Cercle offre des ateliers les lundis et mardis
soirs; venez vous joindre à une gang d'artisanes
dévouées!

Lise Éthier
Secrétaire-Trésorière
Fédération 16 - Labelle

Nous pouvons le faire !



**LabelleActive reprendra ses activités à
compter du lundi le 14 septembre à 9h30
au gymnase du Centre Communautaire.**

YOGA DOUX
mercredi's 9^{30'} am
Labelle
Débutant
Très doux ♥
Tout le monde
bienvenue

À partir du
9 septembre
Au pavillon des loisirs



OYEZ! OYEZ! PROLONGATION DU MARCHÉ DE LA GARE DE LABELLE

Madame Lucie Bergeron, responsable du Comité des bénévoles du Marché de la Gare de Labelle, a le plaisir de vous annoncer la prolongation de la tenue du marché jusqu'au 6 septembre.

Au plaisir de vous y rencontrer le dimanche 6 septembre!

NOUVEAU MEMBRE

La Chambre de Commerce de Labelle est heureuse d'accueillir en ses rangs madame Hélène Gariépy et monsieur François Labelle, propriétaires de la Ferme de la colline à Labelle.

Ferme de la colline dont le principal secteur d'activité est la production d'agneau de pâturage certifié biologique est en opération depuis le 1^{er} avril 1995. La ferme produit aussi du poulet bio de pâturage de la race Sasso. Vous pouvez les rejoindre à info@fermedelacolline.com

VOUS MANQUEZ DE MAIN D'ŒUVRE ?

La Corporation de développement économique des Laurentides (CDE) propose du support à toutes les entreprises aux prises avec un manque de main-d'œuvre. En voici quelques exemples: liste d'endroits où afficher vos postes, nouvelles stratégies (ex. partage d'employés), services gratuits de la Caravane de l'emploi, opportunités de recrutement avec les partenaires, organisation d'actions ciblées de recrutement, et plus encore !

Espérant que vous n'éprouvez pas ce problème mais, si c'est le cas, n'hésitez surtout pas à communiquer avec Rachel Pouliot, conseillère à la CDE, au 819 681-3373 ou par courriel à emploi@cde.mtl.ca

Profitez bien des derniers soubresauts de l'été
pour vous adonner à vos activités préférées!

N'hésitez pas à communiquer avec Louise Vandal, coordonnatrice, au 438 871-3384
Courriel : info@cclabelle.com www.cclabelle.com



INTERNET HAUTE VITESSE SUR FIBRE OPTIQUE

LA MINERVE ET LE SECTEUR LAC LABELLE

Projet en cours de réalisation

Bulletin d'information – Septembre 2020



Plus de 400 clients branchés

COVID-19 – Service essentiel – TFLM, en tant que câblodistributeur, offre un service jugé essentiel à la population. Considérant les directives de la Santé publique:

Nous maintenons le **Service à la clientèle** en télétravail durant les heures d'ouverture.

(819) 274-1553 / Sans frais: 1 (833) 274-TFLM (8356)

L'installation des fils de service et les mises en service par la firme GMGtech se poursuivent.

Évolution des travaux - La construction des secteurs **DORSALE**, **Lac Chapleau** et **Lac Désert** réseau existant et **Lac Chapleau nouveau réseau** est **complètement terminée**. Les résidents de ces secteurs peuvent donc être branchés sur demande, dès le paiement des frais exigés et la pose du fil de service. Reste à poser les terminaux des chemins Doré, Rivard et Cadieux du secteur Lac Désert nouveau réseau, dès la réception des permis de construction.

Pour le secteur **Lac à la Truite** (Incluant Chadrofer), l'installation des fils de service pour les clients ayant souscrit à notre offre finale a débuté. Nous sommes en attente des permis pour compléter la **construction du chemin de la Chapelle et à travers bois pour alimenter le chemin Chadrofer**. La pose des terminaux de branchement suivra ainsi que les mises en service.

Les travaux de construction du secteur **Lac Labelle** débuteront au mois d'août, au fil de la réception des permis de construire. Les autres secteurs, **Lac Équerre** et **Lac La Minerve** suivront.

Demande de subvention – TFLM est toujours en attente de décisions gouvernementales pour la réalisation de **Travaux complémentaires au projet en cours**, comprenant 18 chemins non inclus au projet initial et l'accélération des branchements.

Modes de paiement – TFLM est maintenant enregistré chez DESJARDINS. Les paiements sont acceptés au comptoir des caisses, aux guichets automatiques, Service Accès D par internet et via le Service Accès D téléphonique.

Inscription à notre base de données - À date, plus de **1160** personnes de la municipalité de La Minerve et du secteur Lac Labelle se sont inscrites, démontrant un intérêt marqué pour nos services **INTERNET HV**, **Télévision HD** et **Téléphonie résidentielle**.

Claude Proulx, ing.

Directeur général

Télé-Fibre La Minerve

dg@telefibrelaminerve.com

VÉLO À NOTRE SANTÉ ON ROULE POUR L'IRM



11, 12, 13
SEPTEMBRE 2020



Desjardins



IGA

Jean Coutu

FONDATION
HÔPITAL
RÉGIONAL
SAINT-JÉRÔME



MÉMOIRE COLLECTIVE Le chef et soliste Alexandre Da Costa et les musiciens de l'OSDL

**Vendredi 18 septembre 19h30—GRATUIT
Au dôme de Labelle**

Nous célébrons de grands auteurs et compositeurs du Québec et de la francophonie, qui au travers des dernières décennies nous ont aidés à nous émanciper en tant que peuple culturellement unique et remarquable. Parmi nos auteurs dont les œuvres ont été symphonisées : **Jacques Michel, Céline Dion, Raymond Lévesque, Leonard Cohen, Charles Aznavour ...**

Capacité limitée. Premiers arrivés.



CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Jour	Heure	Activités	Organisme	Lieu
Septembre	08		Vélo à votre santé	Fondation Hôpital régional de Saint-Jérôme	
Septembre	9 au 13		Super vente	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
Septembre	14	9h30	Début des activités—Labelle active	Labelle Active	Gymnase au centre communautaire
Septembre	18	19h30	Spectacle gratuit	Festival Stradivaria	Dôme
Septembre	18		Date de tombée—Info municipale	Municipalité de Labelle	
Septembre	21	20h	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
Septembre	26	20h	Spectacle Réal Béland	Maison des jeunes de Labelle	Dôme
Octobre	07		Parution—Info municipale	Municipalité de Labelle	

Info municipale—2 septembre 2020—page 8



Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

Tél.: 819 681-3371 • Téléc.: 819 686-3820

www.municipalite.labelle.qc.ca

Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca